

Som-maire



2011. une année décisive

Après sa naissance institutionnelle et ses premiers pas dans le paysage des collectivités locales d'Île-de-France, Est Ensemble a connu une année 2011 intense, consacrée à la préfiquration politique et administrative de ses missions futures. Horizon affiché : des politiques publiques globales et cohérentes, une logique d'efficience faite d'économies d'échelle et de mutualisation. Avec les transferts programmés de 6 Zones d'Aménagement Concerté, 11 piscines, dont une à construire, 8 conservatoires de musique, 5 bibliothèques et 5 annexes, 3 équipements de proximité liés au développement économique, 7 cinémas, 7 parcs de plus de 5 ha dont un projet de parc, Est Ensemble apparaît aujourd'hui comme une intercommunalité intégrée qui se dote progressivement d'une administration à la hauteur de cette ambition.

Étape essentielle, le Protocole d'accord sur les ressources humaines signé le 8 février par le président d'Est Ensemble, la vice-présidente déléquée au Personnel et aux Ressources humaines et les organisations syndicales représentatives du personnel des Villes est le fruit d'un dialogue social transversal partagé. Celui-ci fixe là aussi des ambitions élevées en matière de politique des ressources humaines. Y sont inscrits les principes de déroulement de carrière, de formation, de vie au travail, d'action sociale, propres à l'Agglomération, tout en assurant aux agents transférés le maintien de leurs avantages acquis.

Tout au long de 2011, l'administration s'est développée autour de ses fonctions supports pour la tenue des assemblées, la constitution de son budget, l'installation matérielle des agents à l'Hôtel d'agglomération, la création des premiers supports de communication.

Est Ensemble a également accueilli en septembre 120 agents, issus des Villes, affectés à la collecte des ordures ménagères et à l'assainissement. Sur le terrain, les équipes ont été réorganisées, les moyens matériels et humains redimensionnés, une équipe de proximité d'information à l'usager créée.

Le présent rapport tend à relater une année riche et singulière, progressivement opérationnelle, durant laquelle Est Ensemble a édifié le socle de ses prochaines politiques et dévoilé ses futures réalisations. En 2012, l'administration poursuivra très concrètement sa construction avec la préparation des transferts des autres compétences.

Stéphane Le Ho Directeur général des services



2011. une année d'intérêt communautaire

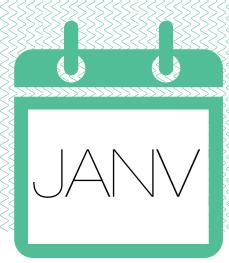
2011 a été entièrement consacrée à donner à Est Ensemble les moyens de sa construction. L'arrivée, en janvier, des premiers agents au siège de l'Agglomération a préfiguré la montée en puissance de l'administration communautaire et sa structuration qui s'est poursuivie avec l'accueil des premiers agents transférés et des premiers cadres recrutés sur les fonctions ressources (finances, communication, moyens généraux et ressources humaines). Le choix de notre Hôtel d'agglomération fonctionnel et spacieux, situé en plein cœur du territoire communautaire, permet d'envisager l'installation, à terme, de près de 400 agents avec sérénité.

L'année a également été l'occasion de tisser des liens plus étroits avec les habitants de l'Agglomération. En mai, le premier numéro d'Est Ensemble, le mag était distribué dans les 190 000 boîtes aux lettres de l'Agglomération. En parallèle, nous lancions une vaste opération de concertation avec la population sur le projet de territoire. Cette campagne qui s'est déroulée de mai à octobre dans sept villes d'Est Ensemble a permis de mobiliser près de 500 personnes et de recueillir plus de 700 contributions qui ont nourri la réflexion sur l'intérêt communautaire.

Mais l'année 2011 a surtout été marquée par la réflexion menée conjointement par les villes et la Communauté d'agglomération, élus et collaborateurs, sur la définition de l'intérêt communautaire d'Est Ensemble : il fallait faire le choix des compétences qui seraient désormais assumées par Est Ensemble au nom de ses neuf communes membres. Ce travail soutenu s'est doublé de l'élaboration d'un pacte territorial fixant les objectifs politiques à atteindre dans les diverses compétences transférées. Cette année, des plus intenses, s'est achevée par le vote unanime de la définition de l'intérêt communautaire et du pacte territorial d'Est Ensemble, le 13 décembre, donnant ainsi à l'Agglomération une feuille de route ambitieuse pour les années à venir.

Bertrand Kern Président de la Communauté d'agglomération Est Ensemble





Arrivée des neuf premiers agents

permanents communautaires

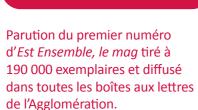
à l'Hôtel d'agglomération à

2 JANVIER 2011

Romainville.

>6>





17 MAI AU 5 JUILLET 2011 Réunions de concertation à Bobigny, Pantin, Romainville, Bondy, Montreuil, au Pré Saint-Gervais et à Noisy-le-Sec avec près de 500 habitants ou acteurs d'Est Ensemble sur le projet de



8 FÉVRIER 2011

Signature du protocole d'accord entre le président Bertrand Kern, Catherine Peyge, vice-présidente déléguée au Personnel et aux Ressources humaines, et les six organisations syndicales des villes.



14 ET 15 JUIN 2011

Organisation par Est Ensemble du forum d'échange « Regards croisés » entre acteurs du territoire, urbanistes et architectes sur le projet de territoire communautaire.

28 JUIN 2011

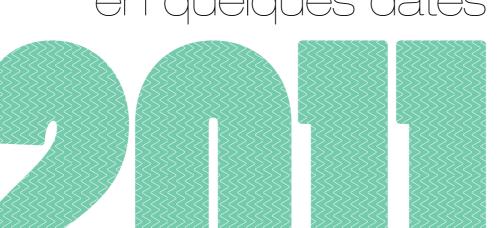
Vote du lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Habitat.



JUILLET-AOÛT 2011

L'Été du Canal. En subventionnant l'événement à hauteur de 40 000 €. Est Ensemble permet au Comité départemental de tourisme d'organiser des navettes afin que tous puissent profiter de la fête.







1^{ER} SEPTEMBRE 2011

Gestion directe par Est Ensemble des compétences eau, assainissement et collecte des déchets. Transfert de 112 agents pour les déchets et 8 pour l'assainissement à l'Agglomération.

21 SEPTEMBRE 2011

Lancement officiel du Plan Climat Énergie Territorial par le président Bertrand Kern et Aline Archimbaud. vice-présidente déléguée à l'Environnement, à l'Écologie urbaine et aux Éco-quartiers.



6 OCTOBRE 2011

Réunion bilan de la concertation sur le projet de territoire rassemblant près de 150 participants*.

12 OCTOBRE 2011

Réception d'une délégation comorienne dans le cadre d'une mission d'étude sur la coopération intercommunale.

15 OCTOBRE 2011

Inauguration du système innovant de collecte des déchets par aspiration pneumatique dans quatre quartiers de Romainville.

18 OCTOBRE 2011

Première séance du Conseil de développement d'Est Ensemble regroupant, en 6 collèges, 81 citoyens de l'Agglomération formant une instance de démocratie participative.



Première participation au Forum des Projets Urbains: présentation de la démarche d'Est Ensemble. regards croisés sur la construction d'un projet de territoire communautaire.

21 NOVEMBRE 2011

Élection du Bureau et des deux coprésidents du Conseil de développement : Mireille Alphonse et Youness Bourimech.

28 NOVEMBRE 2011

Participation à la conférence territoriale régionale « Ile-de-France 2030 » organisée par la Région autour de la révision du SDRIF : présentation des grands enjeux et orientations qui seront déclinés dans les différents documents de planification d'Est Ensemble en préparation.



Participation de la Communauté d'agglomération au SIMI (salon de l'immobilier d'entreprise) afin de promouvoir les atouts du territoire.

13 DÉCEMBRE 2011

Vote par le Conseil de la définition de l'intérêt communautaire déterminant le champ des compétences futures de la Communauté d'agglomération.

21 DÉCEMBRE 2011

Signature de l'acte d'achat de l'Hôtel d'agglomération situé à Romainville, 100, avenue Gaston-Roussel, abritant 8 000 m² de bureaux.

*En présence du président Bertrand Kern, de Gérard Cosme, premier vice-président délégué à l'aménagement, de Nathalie Berlu, Sylvie Badoux, vice-présidentes déléguées respectivement à la communication et à l'emploi et de Pierre Stoeber, conseiller délégué au Conseil de développement.

territoire





Le territoire d'Est Ensemble est marqué par sa topographie. Trois paysages s'imbriquent et se répondent pour façonner son identité:

Au nord, sur la plaine, le territoire est le fruit de l'industrialisation du début du XIX^e siècle avec les grandes infrastructures que sont le canal de l'Ourcq, les réseaux ferrés et les routes nationales.

Au centre, le plateau, ayant connu une urbanisation plus tardive, du fait d'une tradition maraîchère et agricole plus importante, mais marqué par une présence militaire très forte avec la construction des forts au XIX^e siècle, première « couronne de défense » de la capitale.

Enfin une urbanisation « faubourienne » a constitué la série des centres anciens qui pour la plupart jouxtent Paris. Elle fut amplifiée à la fin du XIX^e siècle par l'arrivée des lignes de tramway; elle est remarquable par la diversité de ses bâtiments et l'imbrication de ses fonctions.

La Communauté d'agglomération Est Ensemble s'inscrit dans la reconnaissance de cette histoire multiple.

Avec près de 400 000 habitants, Est Ensemble a connu un développement démographique rapide : près de + 9 % en 9 ans. Malgré le caractère parfois lâche du tissu urbain, c'est un territoire dense où les habitants sont majoritairement stables. La présence d'un parc social important (38 % des logements) a notamment permis de préserver la mixité sociale.

La population d'Est Ensemble est caractérisée par sa jeunesse : en 2006, 28 % des habitants étaient âgés de moins de 20 ans, phénomène en augmentation depuis 1999 et qui devrait s'accentuer dans les années à venir au vu du taux de natalité important sur le territoire.



Pantin

Maire: Bertrand Ker Population: 52 491 Pantinois* Superficie: 502 ha 11 Conseillers communautaires



Les Lilas

Maire: Daniel Guiraud Population: 22 610 Lilasiens* Superficie: 125 ha 8 Conseillers communautaires



Le Pré Saint-Gervais

Maire: Gérard Cosme Population: 18 221 Gervaisiens* Superficie: 70 ha 8 Conseillers communautaires



Bobigny

Maire : Catherine Peyge Population: 48 528 Balbyniens* Superficie: 680 ha 10 Conseillers communautaires



Noisy-le-Sec

Maire: Laurent Rivoire Population: 38 963 Noiséens* Superficie: 504 ha 9 Conseillers communautaires



Bagnolet

Maire: Marc Everbecq Population: 34 167 Bagnoletais* Superficie: 257 ha 9 Conseillers communautaires



Bondy

Maire: Gilbert Roger remplacé par Sylvine Thomassin à partir du 8 octobre Population: 53 817 Bondynois* Superficie: 547 ha 11 Conseillers communautaires



Romainville

Maire: Corinne Valls Population: 26 031 Romainvillois*

Superficie: 340 ha 8 Conseillers communautaires



Montreuil

Maire: **Dominique Voynet** Population:

Superficie: 892 ha







Est Ensemble comme toutes les communautés d'agglomération est administrée par un Conseil communautaire composé de délégués élus par les conseils municipaux des 9 villes formant l'Agglomération. Le Bureau communautaire a pour mission de concevoir, mettre en œuvre et administrer les politiques décidées par le Conseil communautaire. Il est composé de : 1 président, 19 vice-présidents, 8 conseillers délégués et 3 maires sans délégation qui siègent mais ne votent pas. Les commissions consultatives ont pour fonction d'alimenter les réflexions du Conseil et du Bureau communautaires dans les domaines où elles sont compétentes.

Le Bureau et le Conseil communautaires

(au 31 décembre 2011)

Président 90 conseillers communautaires



Gérard Cosme

Anne-Marie 1^{er} vice-président Heugas Aménagement de 2e vice-présidente Personnel Affaires Maire du Pré Saint- européennes et Coopération décentralisée Montreuil

Dref Mendaci

et Innovation

Noisy-le-Sec

périeur, Recherche Bobigny

humaines

et Ressources Maire de Bobigny

Catherine Peyge Jacques Champion Laurent Rivoire Marc Everheco

Michel Commusset* Sylvie Badoux

Enseignements su- Action sociale Emploi et Insertion Prévention et

Habitat Romainville

Artisanat Maire de Noisy-le-Sec

Commerce et

Assainissement Maire de Bagnolet économique

Développement Eau Les Lilas Maire de Bondy (à compter du

8 octobre)

Pantin

Alain Monteagle Claude Ermogeni Jean-Luc Decobert Clément Cressiot Abdelaziz Benaissa François Miranda Nicole Lemaître

aux Achats et à l'Agenda 21 au tourisme

Environnement, Finances écologie urbaine Montreuil et éco-quartiers

Sylvine Thomassin Christian Lagrange Aline Archimbaud* Pierre Desgranges Patrick Sollier

Culture Bondy

Mobilité Romainville

3° vice-présidente 4° vice-président 5° vice-président 6° vice-président 7° vice-président 7° vice-président 9° vice-président 10° vice-président 11° vice-président 12° vice-président 12° vice-président 13° vice-président Déplacements et Communication Pantin





Les Lilas



Conseiller délégué Conseiller délégué au Conseil de à l'habitat indigne développement Pantin





Politique de la Ville Sports

Bagnolet









Romainville





Bobigny

14° vice-président 15° vice-président 16° vice-président 17è me vice-président 18° vice-président 19° vice-p

Valorisation des

déchets

aux Affaires

foncières et

domaniales



Noisy-le-Sec

Le Pré

Saint-Gervais



Thoreau

Marchés publics Noisy-le-Sec



Harenger

Noisy-le-Sec



Bobigny

à la Santé

Montreuil





déléguée à la

démocratie

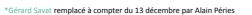
Bobigny













Montreuil



Laetitia Deknudt Le Pré Saint-Gervais

Bagnolet

Noisy-le-Sec

Nicole Revidon Romainville









Bobigny

Bondy



Bobigny

Montreuil

Le Pré

Saint-Gervais

Montreuil

Manuel Martinez Laurent Jamet Bagnolet



Les Lilas



Jakubowicz

Bondy



Pantin





puissant

Pantin



Christine Pascual Bruno Lotti

Romainville

Montreuil



Pantin

Georgia Vincent Alice Magnoux

Bobigny

Mathias Ott

Saint-Gervais

Le Pré



Asma Gasri

Romainville

Bobigny



Noisy-le-Sec

Les Lilas



sociale.

Pantin

Romainville





Bagnolet

Montreuil



Le Pré

Michel Commusset est décédé le 8 octobre 2011, à l'âge de 67 ans, des suites d'une longue maladie. Ancien instituteur, il était depuis 2008 3^e maire-adjoint de Bobigny chargé des

Finances, des Affaires juridiques et de l'Accueil.

À partir de 2010, 17^e vice-président de la Communauté

d'agglomération Est Ensemble, il fut successivement

délégué au Commerce et à l'Artisanat puis à l'Action

Saint-Gervais

Lentaigne

Les Lilas





Benramdam

Bagnolet

Noisy-le-Sec



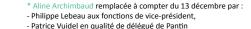


Montreuil



- 9 séances du Conseil communautaire (soit 140 délibérations);

- 20 séances du Bureau communautaire (dont 10 bureaux délibératifs, soit 58 délibérations).



*Michel Commusset remplacé à compter du 13 décembre par :

- Salomon Illouz aux fonctions de vice-président, - Monique Samson en qualité de délégué de Bobigny

Dupont

Les Lilas

*Gilbert Roger Maire de Bondy (jusqu'au 8 octobre) Remplacé à compter du 13 décembre par Sid-Hamed Selles en qualité de délégué de Bondy

*Laurent Quinet remplacé à compter du 13 décembre par Varravaddha Ong

20

Les commissions permanentes du Conseil

Mises en place en septembre 2011, les six commissions permanentes du Conseil ont une vocation consultative. Les commissions réunissent les conseillers communautaires dans des instances de réflexion, de débat et de proposition. Elles bâtissent les projets en amont, qui sont soumis au Bureau communautaire, puis au vote du Conseil communautaire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCE-ARTISANAT. EMPLOI-INSERTION*

Jacques JAKUBOWICZ Sylvie BADOUX Abdelaziz BENAISSA Tony DI MARTINO Anne-Marie HEUGAS Dref MENDACI Htava MOHAMED Frédéric MOLOSSI Mathias OTT Christine PASCUAL Nabil RABHI Claude REZNIK Laurent RIVOIRE

Sylvine THOMASSIN

Elsa TRAMUNT

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, DÉPLACEMENTS. MOBILITÉ

URBAINE* Aline ARCHIMBAUD Jacques CHAMPION Gérard COSME Christophe DELPORTE-FONTAINE Claude ERMOGENI Philippe GUGLIELMI Christine LACOUR Philippe LEBEAU Alain PÉRIÈS Brigitte PLISSON Nicole RIVOIRE Gérard SAVAT

Dominique VOYNET

Mehdi YAZI-ROMAN

Waly YATERA

CULTURE, SPORT. SANTÉ, ACTION SOCIALE. POLITIQUE DE LA VILLE*

Asma GASRI Anna ANGELI Corinne BENABDALLAH Brahim BENRAMDAN Daniel BERNARD Carole BRÉVIÈRE Alain CALLÈS Michel COMMUSSET Jean-Claude DUPONT Daniel GUIRAUD Françoise KERN Francois MIRANDA Patrick SOLLIER Georgia VINCENT Mouna VIPREY

EAU. ASSAINISSEMENT, **ORDURES** MÉNAGÈRES*

Jean-Paul LEFEBVRE Jamal AMMOURI Diven CASARINI Maribé DURGEAT Marc EVERBECQ Bernard GRINFELD Karim HAMRANI Christian LAGRANGE Alain MONTEAGLE Nouara MEKIRI Laurent QUINET Dominique THOREAL Mackendie TOUPUISSANT

Corinne VALLS

FINANCES. RESSOURCES HUMAINES. ACHATS-MARCHÉS PUBLICS*

Marie-Rose HARENGER Jean-Luc DECOBERT Pierre DESGRANGES Didier HEROUARD Laurent JAMET Émeline LE BERE Marie-Geneviève LENTAIGNE Manuel MARTINEZ Stéphanie PERRIER Catherine PEYGE Julien RENAULT Nicole REVIDON Gilbert ROGER

Ali ZAHI

COMMISSION CONSULTATIVE **DES SERVICES** DÉVELOPPEMENT. PUBLICS LOCAUX* COMMUNICATION* (CCSPL)

AGENDA 21.

CONSEIL DE

DÉMOCRATIE,

Alexandre TUAILLON

Roland CASAGRANDE

Nathalie BERLU

Aline CHARRON

Laurence CORDEAU

Clément CRESSIOT

Raymond CUKIER

Laetitia DEKNUDT

Salomon ILLOUZ

Nicole LEMAÎTRE

Dalila MAAZAOUI

Alice MAGNOUX

Johanna REEKERS

Pierre STOEBER

Bruno LOTTI

Gérard SAVAT Patrick SOLLIER Jacques JAKUBOWICZ Asma GASRI Dominique THOREAU Alain PÉRIÈS

Le Conseil de développement

Par une délibération du 14 décembre 2010, la Communauté La plupart des structures associatives ou institutionnelles d'agglomération Est Ensemble a décidé, conformément à ses obligations réglementaires, de se doter d'un Conseil de développement dès sa première année de fonctionnement. L'année 2011 a donc été la traduction de cette volonté d'impulser une démocratie vivante associant les « forces vives » du territoire à l'élaboration et au suivi des projets Conseil de développement en 2011 :

- La sollicitation des membres
- L'installation du Conseil
- L'organisation du travail

Modes et processus de désignation des membres

Lors de la phase de sollicitation des membres, de janvier à juillet 2011, une attention particulière a été portée à la parité homme/femme, à ce que les représentants vivent ou travaillent sur le territoire et à une représentation géographique équilibrée entre les 9 villes.

Une réunion de concertation, rassemblant un représentant par groupe politique au sein d'Est Ensemble, a eu lieu en mars 2011 afin de préciser les organismes et les personnes à solliciter.

Conseiller communautaire délégué au Conseil de développement : Pierre Stoeber

Chargée de mission pour le Conseil de développement : Elsa Berlioz

choisies pour intégrer le Conseil de développement ont elles-mêmes désigné leur représentant pour siéger au sein de cette instance. Elles ont donc fait parvenir un bulletin de candidature à la Communauté d'agglomération soumettant, dans la mesure du possible, deux noms de membres potentiels: un homme et une femme.

de l'Agglomération. Trois étapes ont marqué l'activité du À partir de ces bulletins, des ajustements ont été effectués afin de tenir compte des réalités locales ou pour se rapprocher d'une répartition géographique équilibrée.

> Le 20 septembre 2011, le Conseil communautaire a validé la composition du Conseil de développement : il comprend 81 sièges dont 76 sont occupés. Reflet de la diversité des acteurs locaux, les membres sont répartis dans 6 collèges : syndicats, associations, services publics, entreprises, habitants et personnalités qualifiées.

Installation du Conseil de développement

La séance d'installation s'est déroulée le mardi 18 octobre 2011 à l'Hôtel d'agglomération. Moment fort pour Est Ensemble et pour le Conseil de développement, elle a marqué le début d'un mandat de trois ans pour chacun des membres.

Elle a réuni les membres du Conseil, plusieurs élus communautaires et des agents administratifs. Yves Londechamp, président du Conseil de développement de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, est venu partager son expérience et prodiguer ses conseils aux membres du Conseil d'Est Ensemble.

Au cours de cette séance, tous les membres ont été présentés et ont ensuite élu les 14 membres du Bureau du Conseil de développement.

L'organisation du travail

Dans le mois qui a suivi l'installation du Conseil de développement, les membres du Bureau ont élu parmi eux deux coprésidents : Mireille Alphonse et Youness Bourimech. Afin d'être plus efficaces, six commissions thématiques de travail ont été créées : action sociale et santé, développement culturel, développement économique et industriel, emploi et formation, écologie urbaine et transports, habitat, sport. Elles se réuniront environ une fois par mois afin de réfléchir aux sujets ayant fait l'objet d'une saisine ou d'une autosaisine.

L'année 2012 sera celle des débuts véritables des travaux du Conseil de développement.

Quelques chiffres

81 membres répartis dans 6 collèges 6 commissions thématiques de travail 25 000€ de budget pour 2011 2 coprésidents

^{*}Membres des commissions au 20 septembre 2011.





L'année 2011 a vu l'Agglomération mener un travail fondateur : définir, parmi les domaines dans lesquels elle peut intervenir, les compétences qu'elle exercera concrètement, choisir quel sera le socle de son action pour les années à venir.

Désireux que les politiques communautaires s'ancrent dans une réalité locale, les élus d'Est Ensemble ont fait le choix ambitieux de mener au préalable une vaste concertation qui a permis aux personnes qui vivent, habitent, travaillent sur le territoire, d'exprimer leurs attentes pour ce dernier. Une intense phase de démocratie participative qui est venue nourrir la définition de l'intérêt communautaire de l'Agglomération.



Est Ensemble vue par ses habitants

Une large concertation a rassemblé de mai à octobre 2011 près de 500 acteurs du territoire (habitants, travailleurs) pour penser collectivement le rôle et l'avenir de la première Communauté d'agglomération d'Île-de-France.

Trois grandes questions étaient posées pour lancer la discussion et la réflexion : Qu'est-ce qui nous rassemble ? Nous différencie ? Vers où voulons-nous aller tous ensemble ? Les contributions nombreuses et la participation dynamique ont témoigné de l'intérêt que les habitants portent à Est Ensemble.

Lors de ces débats citoyens, organisés avec le soutien des villes accueillant les réunions publiques, les habitants ont fait valoir leurs attentes et leurs besoins. Ils aspirent à vivre dans un territoire d'égalité, où l'on peut se soigner, éduquer ses enfants, profiter de services publics performants, envisager de travailler non loin de son domicile aussi bien qu'ailleurs en Île-de-France grâce à des transports publics nombreux et confortables.

La concertation sur le projet de territoire : paroles d'habitants et d'acteurs d'Est Ensemble



Identite

Vivre sur le territoire d'Est Ensemble, c'est vivre dans le « 93 », département contrasté, héritier d'un passé industriel, mais fort d'une population dynamique et multiculturelle. Un territoire marqué par des disparités liées à sa géographie physique et administrative : proximité avec la capitale, desserte par les transports collectifs, présence de commerces et d'équipements.

Les habitants d'Est Ensemble ont proposé :

- avoir un projet commun qui prenne appui sur les identités communales et valorise concrètement l'image du territoire
- soutenir et développer les réseaux associatifs
- encourager et s'appuyer sur les initiatives citoyennes, source d'intelligence collective



Déplacements

Le territoire d'Est Ensemble est fortement marqué par le réseau routier. Alors qu'elle est aujourd'hui un élément de différenciation, la desserte du territoire communautaire en transports collectifs est une condition prioritaire de son développement.

Les habitants d'Est Ensemble ont proposé :

- développer les transports collectifs sur la base de réseaux intercommunaux et multimodaux reliés à Paris
- faciliter l'accès de tous aux transports en commun
- favoriser les alternatives au « tout voiture », notamment par la création de pistes cyclables intercommunales
- créer une signalétique commune aux villes membres



La concertation sur le projet de territoire c'est :

1 campagne de communication concertée avec les communes membres

Plus de 700 contributions

participants en octobre

7 réunions publiques de mai à juillet 2011 1000 avis (une contribution peut traiter de plusieurs sujets, donc contenir plusieurs « avis ») 1 site Internet avec possibilité de contribuer en ligne Près de 500 participants aux réunions : habitants, salariés, étudiants... originaires des 9 communes

1 réunion de restitution rassemblant près de 150



Aménagement et urbanisme

Des espaces urbains hérités du passé, sources de fractures structurelles ou de disparités de cadre de vie, perdurent sur notre territoire. Mais Est Ensemble offre un fort pavillonnaires. En réponse à des besoins importants, les potentiel de développement en termes d'aménagement et d'urbanisme.

Les habitants d'Est Ensemble ont proposé :

- mixer les activités : vie, habitat, économie, emploi
- engager les aménagements nécessaires : voirie, canal de l'Ourca, zones délaissées...
- développer un cadre de vie plus aéré, qui favorise la rencontre dans l'espace public
- agir pour l'environnement en fusionnant les Agendas 21 communaux, en créant une coulée verte « transcommunale »



L'habitat sur le territoire communautaire est un mélange de logements sociaux, de grands ensembles et de zones politiques d'habitat diffèrent d'une commune à l'autre, en fonction de la densité de population et de la pression foncière prégnante aux portes de Paris.

Les habitants d'Est Ensemble ont proposé :

- mieux répartir les types de logement sur le territoire et assurer la mixité sociale
- conduire une politique mutualisée de l'habitat social en harmonisant par exemple les OPHLM
- développer et rénover le parc de logement social
- encadrer la spéculation immobilière
- proposer un habitat diversifié afin de favoriser le parcours résidentiel
- lutter contre l'habitat indigne



Emploi et développement économique

Les habitants de l'Agglomération, en particulier les jeunes, Les habitants d'Est Ensemble manifestent un attachement accèdent difficilement à l'emploi. Les raisons sont diverses : bassins d'emploi inégaux, problèmes d'illettrisme et de accèdent inégalement aux soins. Le territoire est riche décrochage

scolaire, distances domicile-travail.

Les habitants d'Est Ensemble ont proposé :

- redynamiser l'emploi et développer les pôles d'excellence selon un schéma cohérent
- reconquérir les friches industrielles et accueillir de nouveaux secteurs d'activité
- développer l'attractivité du territoire et soutenir la création d'entreprises
- favoriser les commerces de proximité et une diversité de l'offre
- agir sur l'emploi durable et local, au bénéfice prioritaire des publics les plus touchés par le chômage
- promouvoir une stratégie globale de formation initiale et professionnelle



Services publics

très fort aux politiques et équipements de santé alors qu'ils d'équipements culturels et sportifs, même si des déséquilibres persistent à mesure que l'on s'éloigne de Paris.

Les habitants d'Est Ensemble ont proposé :

- assurer l'accès de tous et sur tout le territoire à la santé : proximité de l'offre médicale en attirant généralistes et spécialistes, défense de la santé publique...
- partager les équipements sportifs, culturels et de loisirs, et élargir l'offre en proposant, par exemple, un pass Agglo
- organiser des activités communes aux neuf villes pour rendre visible l'Agglomération
- défendre, améliorer et mettre en commun les services publics
- développer les crèches et les moyens de garde en matière de petite enfance
- renforcer l'accueil des personnes âgées



Gouvernance

Si les habitants des différentes communes d'Est Ensemble disent mal se connaître, ils témoignent d'un intérêt marqué pour les modalités de gouvernance et de fonctionnement de leur agglomération. Leurs attentes : transparence, lisibilité, proximité de l'action publique envers des citoyens décidés à s'engager au service d'une communauté qui reste à construire.

Les habitants d'Est Ensemble ont proposé :

- réfléchir ensemble et développer les partenariats entre acteurs au service de l'intérêt général
- assurer une proximité et un service de qualité au travers de projets et d'évènements fédérateurs
- informer et communiquer, notamment via un site Internet participatif et un numéro de téléphone
- organiser des rencontres entre les différentes communes pour mieux vivre ensemble



La définition de l'intérêt communautaire peut apparaître comme une démarche complexe. Elle permet de discuter dans le détail des politiques publiques menées par les villes soulignant les contraintes de gestion et surlignant les problématiques d'organisation. Ces questions sont évidemment essentielles, elles permettent d'appréhender la complexité de l'exercice qui vise à passer des organisations municipales à une structuration communautaire.

La question de la proximité avec l'usager devient centrale, le temps de la réactivité de l'administration communautaire se pose comme un gage d'efficacité de l'action collective.

Rappel du cadre juridique et de la méthodologie

La loi relative au renforcement de l'intercommunalité du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, a créé les communautés d'agglomération comme nouvelle catégorie d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et leur a attribué un certain nombre de compétences obligatoires et d'autres dites optionnelles.

Parmi ces compétences, certaines compétences sont exercées « de plein droit » par l'agglomération. Ces compétences dites « techniques » (eau, assainissement, collecte et valorisation des déchets) sont intégralement transférées des villes à l'EPCI. Pourtant la majorité des compétences attribuées aux communautés d'agglomération sont dites « partagées », dans le sens où il revient à chaque communauté d'agglomération de déterminer, pour chacune desdites compétences, les actions et équipements demeurant du ressort des communes de ceux qui seront pris en charge par la communauté d'agglomération. Cette ligne de partage est juridiquement dénommée « définition de l'intérêt communautaire ».

Celle-ci doit intervenir dans les deux ans qui suivent la création de la communauté. Si ce délai n'est pas respecté, la compétence est alors intégraplement transférée à l'agglomération.

La définition de l'intérêt communautaire



Pour Est Ensemble, créée le 1^{er} janvier 2010, les compétences concernées par la définition de l'intérêt communautaire sont :

quatre compétences obligatoires aménagement de l'espace développement économique

développement économiqu équilibre social de l'habitat politique de la ville

trois compétences optionnelles

équipements culturels équipements sportifs action sociale

Une méthodologie a été adoptée lors du conseil communautaire du 18 mai 2010 afin d'associer de nombreux acteurs à la détermination de l'intérêt communautaire, et ce en 3 phases :

Juin 2010 - février 2011 : diagnostic de l'existant, définition des enjeux, proposition de scénarios et d'actions prioritaires par chaque groupe de travail.

Mai 2011 - septembre 2011 : approfondissement du scénario retenu par chaque groupe de travail.

Septembre 2011 - décembre 2011 : arbitrage entre les propositions des groupes de travail et délibérations.

Conclusion du processus de définition de l'intérêt communautaire : les délibérations du 13 décembre 2011

Les 13 groupes de travail constitués en 2010 ont remis en janvier et février 2011 des rapports de synthèse qui ont permis de :

- dresser un état des lieux de la compétence telle qu'elle est exercée dans les villes ;
- déterminer des enjeux communautaires ;
- proposer des scénarios de définition de l'intérêt communautaire;
- proposer des actions pouvant être menées dès 2011.

Chaque rapport a été présenté en comité des directeurs généraux puis aux maires des 9 villes membres et, enfin, en Bureau et en Conseil communautaires de mai à juin 2011. Cette première phase du processus de définition de l'intérêt communautaire a donné lieu à une série d'importants arbitrages sur les scénarios de transfert, synthétisés dans

taire - Phase 1 : Point d'étape adressé à tous les conseillers communautaires et municipaux, ainsi qu'à l'ensemble des directions générales et des cadres ayant participé aux groupes de travail.

groupes de travail ont été invités à approfondir certaines hypothèses ou à apporter des éléments complémentaires.

À l'automne les débats en Bureau communautaire puis et patrimoniales du transfert de ces opérations. en Comité des maires ont permis de finaliser les derniers arbitrages et de présenter au Conseil communautaire du 13 décembre :

- une délibération relative à l'adoption du Pacte territorial d'Est Ensemble qui fonde les principes d'action de la Communauté d'agglomération ;
- six délibérations de définition de l'intérêt communautaire, préparées par le pôle Assemblées conformément aux dispositions de l'article I.5216-5-III du Code général des collectivités territoriales, en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat, de politique de la ville, de construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs, et d'action sociale;
- une délibération d'adoption de la charte de gouvernance des opérations d'aménagement transférées ;
- une délibération visant à la modification des statuts afin de doter la Communauté d'agglomération de compétences facultatives complémentaires dans les domaines suivants : aménagement et politique foncière, organisation des transports urbains, espaces verts, sport et culture, enseignement et recherche.

un rapport intitulé *Définition de l'intérêt communau*. Le transfert de ces opérations s'accompagne de la possibilité pour Est Ensemble de constituer des réserves foncières en lien avec l'exercice de ses compétences.

À partir de septembre 2011, les réflexions relatives au Sur la base des orientations et des arbitrages rendus, les transfert des opérations d'aménagement se sont appuyées en particulier sur un audit financier de ces opérations, réalisé par le bureau d'études FCL. Ce travail devait se poursuivre en 2012 afin d'établir les modalités financières

Les réunions du groupe de travail Déplacements ont abouti sur la proposition qu'Est Ensemble devienne, sur délégation du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), autorité organisatrice de proximité ; ce statut doit lui permettre à court terme de gérer les services réguliers locaux, et notamment trois navettes communales mises en place sur son territoire : à Bondy, aux

Parallèlement à ces réflexions, la Communauté d'agglomération a participé en 2011 aux débats initiés par le STIF sur les projets de transports structurants pour son territoire

- Le prolongement de la ligne de métro 11 de Mairie des Lilas à Rosny Bois-
- La mise en place d'un bus à haut niveau de service sur l'ex-RN 3 (TZen 3)
- Le prolongement du T1 de la gare de Noisy-le-Sec à Val de Fontenay
- La mise en place de la ligne orange du Grand Paris Express
- La mise en place de la Tangentielle Ligne Nord (TLN)

Président de la Communauté d'agglomération : Bertrand Kern Premier vice-président délégué à l'Aménagement de l'espace communautaire : Gérard Cosme Vice-président délégué aux Transports : Philippe Gulglielmi Directrice de la mission de définition de l'intérêt communautaire : Corinne Poisson



Aménagement du territoire la ZAC Écocité à Bobigny, la ZAC Centre-Ville aux Lilas, la ZAC Boissière-Acacia et la ZAC Fraternité à Montreuil, la ZAC Plaine de l'Ourcg à Noisyle-Sec, la ZAC du Port à Pantin. Les opérations d'aménagement correspondant aux périmètres d'étude suivant : RN 3-Canal de l'Ourcq à Bondy, Fort de Romainville aux Lilas, Écoquartier gare de Pantin-quatre chemins, Porte de l'Ourcq, Bassin de Pantin, PNRQAD de Bagnolet et secteur de la Porte de Bagnolet à la Colline de la Noue (au titre de l'aménagement d'une liaison urbaine).



Développement économique, emploi Maison Revel à Pantin et Pépinière Atrium à Montreuil. Maisons de l'emploi : Bagnolet, Noisy, Pantin.



Politique de la ville et point d'accès au droit Maison de la justice et du droit de Pantin et Points d'accès au droit du Pré Saint-Gervais, de Montreuil, de Noisy-le-Sec et des



Équipements sportifs la piscine Les Malassis à Bagnolet, le centre nautique Jacques-Brel à Bobigny, les piscines Michel-Beaufort et Tournesol à Bondy, la piscine Raymond-Mulinghausen aux Lilas, la piscine Fernand-Blanluet au Pré Saint-Gervais, le stade nautique Maurice-Thorez à Montreuil, la piscine Édouard-Herriot à Noisy-le-Sec, la piscine Leclerc à Pantin, la piscine Jean-Guimier à Romainville, le projet de piscine écologique de Montreuil.



Bibliothèques/Médiathèques La bibliothèque Denis-Diderot de Bondy, la bibliothèque André-Malraux des Lilas, la bibliothèque François-Mitterrand du Pré Saint-Gervais, la bibliothèque Robert-Desnos de Montreuil et ses trois bibliothèques de quartier, la bibliothèque Elsa-Triolet de Pantin et ses deux annexes.



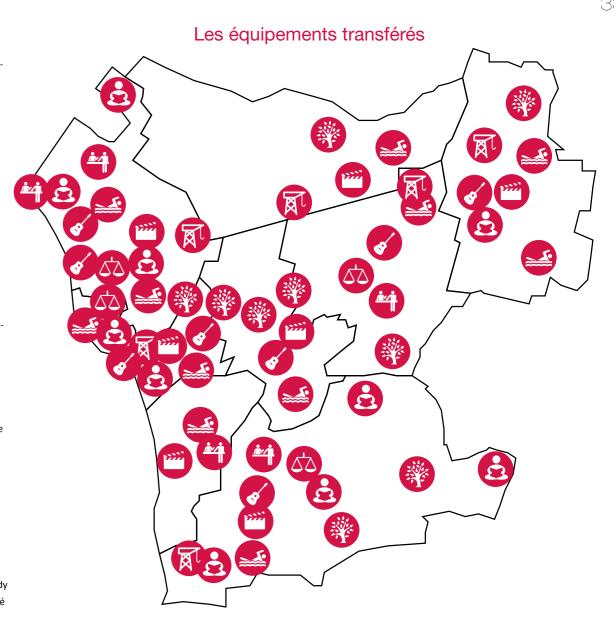
Conservatoires Les conservatoires à rayonnement communal (Bagnolet, Bondy, Les Lilas, Noisy-le-Sec), les conservatoires à rayonnement départemental (Montreuil, Pantin, Romainville), l'école de musique du Pré Saint-Gervais, l'auditorium de Bondy.



Cinémas Cin'Hoche à Bagnolet, le Magic Cinéma à Bobigny, le Cinéma Malraux à Bondy (espace partagé avec le théâtre), le Théâtre du Garde-Chasse aux Lilas (espace partagé avec le théâtre), le Méliès à Montreuil, le 104 à Pantin, le Trianon à Romainville et Noisy-le-Sec.



Parcs et espaces verts de plus de 5 hectares Mail François-Mitterrand à Bobigny, Bois de Bondy, Parc Montreau à Montreuil, Parc des Beaumonts à Montreuil, Parc des Guillaumes à Noisy-le-Sec, Base de loisirs de la Corniche des Forts, projet de Parc des Murs à Pêches à Montreuil.



Enlèvement des encombrants par un agent d'Est Ensemble Exercer les compétences Ensemble Ensemble



Dès sa création, le 1^{er} janvier 2010, la Communauté d'agglomération Est Ensemble a exercé ses compétences de plein exercice, l'eau, l'assainissement et le traitement des déchets. Après la gestion « provisoire » de la première année d'existence de l'Agglomération, 2011 est venue compléter la structuration en mettant en place des directions supports afin de se doter d'une autonomie administrative. L'année 2011 a donc été marquée par la construction d'une direction des Finances et d'une direction des Ressources humaines autonomes (jusqu'ici le mandatement des dépenses et la paie des agents communautaires étaient réalisés dans les villes), la constitution d'une direction des Moyens généraux (gérant notamment les locaux de l'Hôtel d'agglomération), d'une direction des Assemblées et des Affaires juridiques ainsi que d'un pôle Communication préfigurant la future direction.



L'Eau et l'Assainissement

Compétence Eau potable

Après une année 2010 bien remplie (continuité du service public de l'eau par convention de gestion provisoire avec le Sedif, étude Caliac/Hydratec/Sartorio, débats et délibérations du 30 novembre 2010 de demande d'adhésion au Sédif et engagement à poursuivre la réflexion sur le mode de gestion du service public de l'eau), les fait marquants en 2011 pour la compétence « eau potable » sont les suivants :

Les conséquences directes de l'adhésion au SEDIF

Le prix de l'eau (moyen sur le Sedif, pour une consommation de 120 m³/an, hors redevances d'assainissement et autres taxes) au 1er janvier 2011 est passé à 1,41 €/m³: sans l'adhésion d'Est Ensemble, il aurait été de 1,51 €/m³ (contre 1,75 €/m³ au 31 décembre 2010).

Le Conseil communautaire a nommé ses représentants au Comité syndical lors de la séance du 28 juin 2011.

La poursuite de la réflexion sur le mode de gestion du service public de l'eau

Un ingénieur spécialisé dans le domaine de l'eau a pris ses fonctions le 16 août 2011.

Il a été présenté le 14 septembre au Bureau communautaire de même que le projet de cahier des charges des marchés d'assistance, les modalités de pilotage (comité de suivi technique, comité de pilotage) et le calendrier prévisionnel de l'étude.

La consultation pour les marchés d'assistance a été lancée le 25 octobre après prise en compte des remarques exprimées par les élus du Bureau communautaire, et par les représentants de la Ville de Paris, associés à l'étude. La consultation s'est achevée en 2012.

Un projet de protocole de coopération avec la Ville de Paris et Est Ensemble comprenant une partie sur l'eau potable a été engagé.

L'eau d'Est Ensemble en 2011

Le nouveau contrat de délégation de service public a pris effet le 1^{er} janvier 2011, avec quelques évolutions notables par rapport à l'ancien contrat :

- Une société dédiée au contrat est créée : Veolia Eau d'Île-de-France.
- Des objectifs de performance sont définis avec des pénalités prévues en cas de non-atteinte; une part de la rémunération du Délégataire est donc liée à ses résultats au regard des objectifs qui lui sont fixés au contrat.
- Le Sedif assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de renouvellement du réseau.

Le Syndicat a approuvé son Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) et le rapport annuel du délégataire en séance de son Comité syndical en date du 21 juin 2011. Les éléments de ces rapports sont consultables sur le site www.sedif.com, rubrique *le kiosque*.

Vice-président délégué à l'Assainissement : Marc Everbecq Vice-président délégué à l'Eau : Christian Lagrange Directeur de l'Eau et de l'Assainissement communautaire : Nicolas Londinsky 40

2011, une année de transition et de lancement du service d'assainissement communautaire

En 2011, un travail de coordination et de concertation avec les Villes s'est engagé pour poursuivre et développer le programme d'investissement de l'assainissement communautaire et construire une organisation à mettre en place pour prendre le relai de la mise à disposition de service s'achevant le 31 août 2011.

Schéma directeur d'assainissement communautaire

Est Ensemble a lancé en 2011 une consultation pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser l'actualisation des études diagnostiques d'assainissement existantes, réaliser celle du Pré Saint-Gervais, et élaborer le schéma directeur d'assainissement communautaire, en s'appuyant notamment sur un zonage d'assainissement et d'eaux pluviales. Cette étude, qui s'achèvera en 2014, permettra d'élaborer un programme hiérarchisé de travaux d'assainissement qui servira pour l'établissement du programme pluriannuel d'investissement d'assainissement communautaire.

Prospective financière

Une étude a été engagée afin d'envisager divers scénarios d'harmonisation des redevances d'assainissement à échéance de 10 ans. Plusieurs niveaux de service ont été simulés, avec plusieurs niveaux de redevance unique à terme. Cette étude doit être poursuivie en amélio-

rant les hypothèses de niveau de service à rapprocher du programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui découlera de l'étude précédente. Un PPI de premier niveau doit cependant être établi courant 2012 à partir des programmes hiérarchisés existants actualisés.

Réduction des inondations du secteur de la rue de Romainville à Montreuil

Une étude a été réalisée en 2005 par la Ville de Montreuil pour proposer des solutions afin de réduire les inondations dans le secteur de la rue de Romainville. Plusieurs localisations d'ouvrages de rétention des eaux ont été proposées; le site du square Marcel-Cachin apparaissait tout d'abord comme la solution la plus pertinente mais c'est finalement le site du « skate park » boulevard Aristide-Briand qui a été proposé par la Ville en raison d'une vive opposition des usagers du square ; les études de faisabilité ont été reprises et réalisées en 2011 par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil général pour la réalisation d'un unique bassin stockant des eaux provenant à la fois des réseaux départementaux et communaux. Une réunion en présence des trois acteurs - Ville de Montreuil, Conseil général, Est Ensemble - a eu lieu en juin 2011 pour relancer ce projet et assurer la continuité entre la Ville et l'Agglomération.

Chronologie de l'année 2011

Janvier – août : mise en place d'un groupe de travail « assainissement » avec les services techniques des Villes pour assurer la continuité du service.

26 avril: vote du budget annexe d'assainissement communautaire 2011 dans la continuité du budget 2010 (poursuite du programme d'investissement transféré, maintien des redevances). Une participation du budget principal au financement des eaux pluviales (700 k€) a été votée, ce qui répond à une obligation réglementaire.

Août : envoi d'un courrier d'information aux Villes définissant les modalités opérationnelles du transfert de la compétence assainissement le 1^{er} septembre 2011.

 1er septembre : date effective du transfert « opérationnel »
 Décembre : transfert du pouvoir de police spéciale de l'assainissement des maires au président de la Communauté d'agglomération.

Procédure de contrôle des raccordements

Certaines villes réalisaient des enquêtes liées aux demandes d'attestation de conformité lors des ventes de biens. Cette pratique n'est pas une obligation réglementaire en assainissement collectif, mais afin de se prémunir de vice caché de nombreux notaires prennent la précaution de solliciter ces contrôles dans le cas des mutations. Faute d'un règlement de service d'assainissement communautaire, il a été décidé d'harmoniser ce service sur le territoire, et cette pratique a été généralisée en 2011 sur Est Ensemble : un formulaire de demande de contrôle de raccordement a été institué et toutes les demandes formalisées à l'Agglomération sont dorénavant traitées.

En 2011, 227 contrôles de raccordement ont été réalisés par le service d'assainissement communautaire (ce chiffre ne comprend pas les contrôles qui auraient été réalisés par les services des villes avant le 1^{er} septembre 2011).

Réalisation des nouveaux raccordements

En maintenant le mode de gestion issu des villes (le pétitionnaire formule une demande et réalise son branchement sous le domaine public), une procédure d'instruction des demandes de raccordement avec un formulaire à compléter et des pièces à remettre au service d'assainissement communautaire a été mise en place. Le service communautaire se charge du contrôle de la réalisation.

En 2011, 9 arrêtés de déversement ont été délivrés par le service d'assainissement communautaire (ce chiffre

ne comprend pas les arrêtés qui auraient été délivrés par les services des villes avant le 1^{er} septembre 2011).

Entretien du réseau d'assainissement

Pour les villes assurant la gestion directe du réseau, l'entretien du réseau communal était réalisé soit par les prestataires de service titulaires de marchés de travaux de curage, soit par des équipes de régie lorsqu'elles en disposaient (cas de Bobigny et Bondy). On distingue les opérations d'entretien préventif et les interventions d'urgence. En 2011, une attention particulière a été portée sur le curage des avaloirs de Bagnolet et Bobigny qui nécessitaient une campagne pour remettre à niveau l'état de fonctionnement de ces ouvrages. Sur le reste du territoire, le rythme usuel des campagnes a été maintenu. Par ailleurs, un marché à bon de commande transitoire (valable uniquement en 2011) a été notifié par Est Ensemble pour permettre la continuité des prestations sur l'ensemble des villes.

Poursuite et fin des travaux d'investissement initiés par les Villes

Au moment du transfert opérationnel, les travaux engagés par les villes ont été repris en suivi par Est Ensemble. Les travaux concernés sont les suivants (cf tableau). Le Rapport annuel du Prix et de la Qualité du Service public d'assainissement (RPQS) d'Est Ensemble contient des éléments plus détaillés relatifs au bilan de cette compétence. Il fait l'objet d'un rapport séparé du présent bilan de la Communauté d'agglomération.

Ville	Rue	Objet des travaux	Dates	Montant
Bondy	Route de Villemomble	Réhabilitation du collecteur visitable	10-2011 03-2012	995 211 € HT
Pantin	Avenue des Courtillières	Création de réseau unitaire	09-2011 03-2012	233 426 € HT



La Prévention et la Valorisation des déchets

L'élimination des déchets

L'élimination des déchets ménagers et assimilés peut se subdiviser en deux grandes missions :

- Le traitement des déchets, compétence transférée des communes à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2010, et que l'Agglomération a elle-même transféré au Syctom de l'Agglomération parisienne, par l'intermédiaire du Sitom 93 (qui regroupe la quasi-totalité des communes de Seine-Saint-Denis);
- La collecte de ces déchets, qui correspond à toutes les actions qui précèdent le traitement, et dont la compétence a été transférée au 1^{er} janvier 2011.

Le périmètre exact de cette compétence transférée est le suivant (source Arrêté préfectoral n°2011-0091 du 31 décembre 2010) :

« Activités de collecte des déchets des ménages et autres déchets qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être col-

lectés et traités sans sujétions techniques particulières, y compris les déchets déposés de façon illicite en dehors des systèmes de collecte organisés. »

« Activités annexes liées aux prestations de collecte et de traitement : gestion des conteneurs (bacs) ; gestion des déchèteries et lieux de dépôts liés au recyclage, collecte des marchés alimentaires, collecte et gestion des corbeilles de rue, actions liées à la réduction et la valorisation des déchets. »

L'année 2011 a donc été particulièrement marquée par le transfert de la collecte et de toutes ses activités annexes. Concrètement, les services des villes, qui effectuaient ces missions avant le transfert, ont été mis à disposition de l'Agglomération jusqu'au 31 août 2011.

Puis, à partir du 1^{er} septembre 2011, le personnel communal est devenu personnel communautaire. Pour autant, le service à l'usager n'a pas été modifié.

44

L'exploitation : maintenir l'organisation du service et préparer l'avenir

d'exploitation, a été proposée et validée par les élus du Bureau communautaire dès le 6 avril 2011 de la manière La mise en place des opérations de recensement et de communes d'origine, un renforcement du parc de véhisuivante:

- Les missions de proximité, telles que le ramassage des dépôts sauvages, des corbeilles de rues, les collectes bacs et des conteneurs seront assurées en régie, avec du personnel et du matériel de l'Agglomération.
- Les missions récurrentes, telles que la collecte au porte-àporte, en apport volontaire et la fourniture de bacs seront confiées à des prestataires privés.

Ces services ne sont pas encore tous existants ou identiques sur l'ensemble des communes qui constituent l'Agglomération, et l'harmonisation se fera progressivement sur 2 à 4 ans.

2011 a été marquée par la préparation de deux grands marchés confiés à des prestataires privés :

- Le marché de fournitures, de maintenance et de renouvellement des conteneurs. Il a été notifié en octobre 2011. L'objet de ce marché, est, d'une part, de faire un recensement exhaustif du parc de bacs et de conteneurs sur l'ensemble de notre territoire, et de profiter de recensement, pour marquer les bacs du logo de l'Agglomération. Ce recensement prévoit également d'identifier tous les bacs cassés pour toute intervention de réparation ou d'échange (gratuit pour l'usager).

L'organisation à venir du service à l'usager, pour les missions L'entretien du parc de bacs : une vaste opération à l'échelle redéfinition précise des missions attribuées à chacun des d'un territoire de 400 000 habitants

maintenance du parc a été une mission d'envergure de plusieurs mois pour le prestataire retenu, la société Plastic la finalisation de cette organisation, l'Agglomération a Omnium. Si certains remplacements de bacs ont pu tarder, bénéficié des locaux des services techniques des villes, et d'encombrants sur appel, et la petite maintenance des la durée d'intervention entre le signalement d'un besoin via le numéro vert et l'exécution du service devrait être, sera définitivement attribué à l'Agglomération. à terme, de moins d'une semaine.

> lutions potentielles de services (sous forme de tranche au service rendu. conditionnelle) visant, soit à l'optimisation du service La TEOM tient compte des disparités par communes, il rendu (service équivalent, mais avec modification possible ne s'agit donc pas d'un taux unique qui est appliqué sur des jours et heures de passage, par exemple, en vue de l'ensemble du territoire, mais de 9 taux différents, selon diminuer le coût de la prestation), soit à l'harmonisation les communes. En 2011, les taux variaient de 5.72% à de la prestation à l'échelle du territoire (avec la généra- 10.48%. Néanmoins la réglementation prévoit qu'à terme, lisation de certaines prestations qui n'existent que sur l'Agglomération devra appliquer un taux unique de TEOM. certaines communes actuellement). Ce marché doit être C'est la raison pour laquelle les taux, actuellement diffémis en œuvre en 2012, mais les éventuelles modifications renciés, vont progressivement tendre pour atteindre un ne pourront avoir lieu qu'en 2013, temps nécessaire pour taux unique de 7.85%. l'organisation de ces nouveaux services et la mise en place En parallèle, l'Agglomération a également institué la d'une vaste opération de communication.

> Par ailleurs, les prestations réalisées en interne par les rares exonérations sont celles qui avaient préalablement régies (missions de proximité) issues des villes se sont été définies par les communes avant le transfert de la organisées progressivement durant la fin de l'année 2011 et le début 2012. Cette organisation nécessite une

agents, qui avaient des pratiques différentes selon leurs cules d'intervention, et des locaux adaptés. En attendant de leurs véhicules d'intervention dont un certain nombre

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le second marché est celui de la collecte des déchets Afin d'assurer le financement de ce service public, le ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport Conseil communautaire a institué, en lieu et place des volontaire. Ce marché est constitué, de base, sur un strict communes, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères maintien des prestations précédemment exécutées sur (TEOM). Il est rappelé que la TEOM est calculée sur la chacune des communes, et prévoit, par ailleurs des évo- base de la valeur du bien immobilier, et non par rapport

Redevance Spéciale, qui s'adresse aux entreprises et commercants qui bénéficient du service public. Les guelgues

TONNAGE RÉALISÉ EN COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE POUR L'ANNÉE 2011

	ordures ménagères	multi- matériaux	verre	encombrants	déchets végétaux	gravats, terre	déchets ménagers spéciaux	déchets industriels banals, divers
UNITÉ TECHNIQUE NORD OUEST								
Bobigny	18 977,40 T	708,46 T	nc	4 191,73 T	nc	0,00 T	nc	0,00 T
Pantin	8 597,58 T	635,22 T	540,85 T	906,45 T	0,55 T	243,80 T	nc	183,70 T
Le Pré St-Gervais	5 480,86 T	415,47 T	229,54 T	706,90 T	0,00 T	0,00 T	nc	0,00 T
Les Lilas	7 066,78 T	576,00 T	310,38 T	485,65 T	0,00 T	0,00 T	0,00 T	0,00 T
Sous-total UTNO	40 122,62 T	2 335,15 T	1 080,77 T	6 290,73 T	0,55 T	243,80 T	0,00 T	183,70 T
UNITÉ TECHNIQUE		902 16 T	/22 50 T	5 607 80 T	250 86 T	0 00 T	0.00 T	0.00 T
Bondy	17 849,41 T	902,16 T	433,58 T	5 607,80 T	350,86 T	0,00 T	0,00 T	0,00 T
Noisy-le-Sec	12 749,36 T	808,68 T	285,16 T	2 064,15 T	237,00 T	0,00 T	nc	0,00 T
Romainville Sous-total UTCE	8 090,24 T 38 689,01 T	476,40 T 2 187,24 T	334,80 T 1 053,54 T	1 499,50 T 9 171,45 T	0,00 T 587,86 T	0,00 T 0,00 T	0,00 T	0,00 T
UNITÉ TECHNIQUE SUD								
Bagnolet	10 473,26 T	628,40 T	361,30 T	2 271,10 T	0,00 T	0,00 T	10,85 T	0,00 T
Montreuil	28 687,56 T	2 588,45 T	1 405,50 T	nc	nc	0,00 T	0,00 T	0,00 T
Sous-total UT SUD	39 160,82 T	3 216,85 T	1 766,80 T	2 271,10 T	0,00 T	0,00 T	10,85 T	0,00 T
TOTAL AGGLO	117 972,45 T	7 739,24 T	3 901,11 T	17 733,28 T	588,41 T	243,80 T	10,85 T	183,70 T

L'information et l'animation : privilégier le lien entre l'usager et l'Agglomération

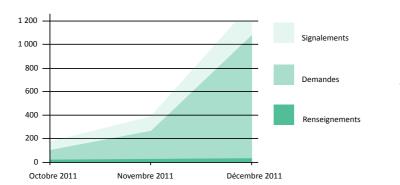
Deux cellules assurent cette mission primordiale :

Le télé-accueil, plate-forme téléphonique pour répondre au numéro Vert Info - Déchets. Au départ composée de trois agents, cette unité a vite été saturée par le nombre d'appels, plus importants que ceux estimés, d'où la création de deux postes supplémentaires. La structure a également évolué pour une meilleure qualité de service, et permettre à chaque opérateur de répondre à toute question concernant les prestations sur l'ensemble du territoire.

Les éco-animateurs (appelés précédemment dans les villes ambassadeurs du tri, ou amis du tri) ont des pratiques spécifiques à chacune des communes. Il convient donc de réorganiser les modes de travail et d'harmoniser les pratiques et les éléments de langage lors des opérations de sensibilisation.

En 2011, les éco-animateurs d'Est Ensemble ont mené 54 interventions de sensibilisation auprès des habitants de l'Agglomération et près de 700 sites d'habitat collectif et individuel ont été visités.

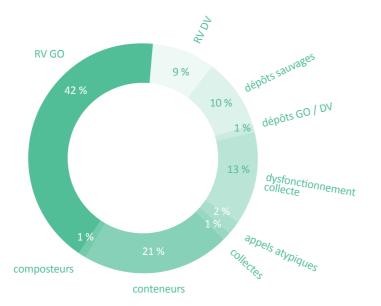
La signalétique sur l'ensemble du parc de bacs et de conteneurs de l'Agglomération a par ailleurs été conçue et des mémos-tri, spécifiques aux caractéristiques de chaque commune, ont commencé à être réalisés.



Progression des appels reçus par le télé-accueil

Les appels sont référencés depuis le mois d'octobre, mais ont connu une forte augmentation en décembre avec l'ouverture du numéro vert Info Déchets, qui se substitue progressivement au standard des villes.

Progression des appels reçus par le télé-accueil



Près de ¾ des appels reçus concernent des demandes d'intervention (collecte sur appel d'encombrants sur les villes où ce service existe, demande d'intervention pour des conteneurs à réparer ou changer, demande de composteurs à déchets fermentescibles...).

Le quart restant porte essentiellement sur des signalements pour des interventions (identification de dépôts sauvages, par exemple) ou pour ce qui est considéré comme un dysfonctionnement (noncollecte d'un bac).

Répartition de la nature des appels



Études et stratégie : une réflexion tournée vers l'avenir et l'évolution du service rendu a l'usager

Les premiers objectifs fixés :

- mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire la Redevance Spéciale auprès des producteurs de déchets qui ne sont pas des ménages (Redevance devant théoriquement être mise en œuvre depuis 1993, mais qui n'a été effective que sur 5 des 9 communes de l'Agglomération à ce jour); - étudier tous les projets d'installation de points d'apport volontaire enterrés, qui se développent en particulier dans les grands collectifs;
- analyser les permis de construire pour s'assurer que la composante « stockage des bacs à déchets » soit correctement prise en compte;
- préparer la mise en œuvre d'un Plan Local de Préven-

tion des Déchets (PLPD), en partenariat avec l'Ademe qui apporte son soutien technique et financier à l'Agglomération ; ce PLPD sera finalisé en 2012 avant d'être mis en application dans un délai de 4 ans après son approbation; - développer le réseau de déchéterie fixes et de déchèteries mobiles, en s'appuyant notamment sur l'action expérimentale et innovante lancée par la commune de Montreuil avant de le généraliser sur tout le territoire. Plus globalement, ce pôle doit également se doter de tous les outils (SIG, notamment) permettant d'étudier toutes les pistes d'amélioration du service public, et de rechercher les informations nécessaires en cas de dysfonctionnement récurrent.

Et pour 2012...?

Plusieurs projets sont d'ores et déjà identifiés pour 2012:

- Après le recensement des bacs à déchets : harmonisation de tout ou partie de ce parc.
- Multiplication des projets de conteneurs enterrés, accompagnés d'une démarche de communication et de sensibilisation auprès des utilisateurs.
- Développement des déchèteries mobiles : celle de Montreuil est pérennisée, et d'autres doivent être expérimentées sur le reste du territoire (au Pré Saint-Gervais, notamment).
- Renforcement des moyens d'information à la population : mémo-tri, pages dédiées sur le site Internet de l'Agglomération, etc.

Porte-à-porte auprès des habitants de l'Agglomération

309 571 992, 87 €



Le budget 2011

Les recettes

un véritable bouleversement des ressources des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Créée l'année de dans un environnement très incertain concernant les recettes. 2011 a été la première année de mise en œuvre du nouveau panier fiscal et des nouveaux mécanismes de garantie des ressources issus de la réforme de la taxe professionnelle.

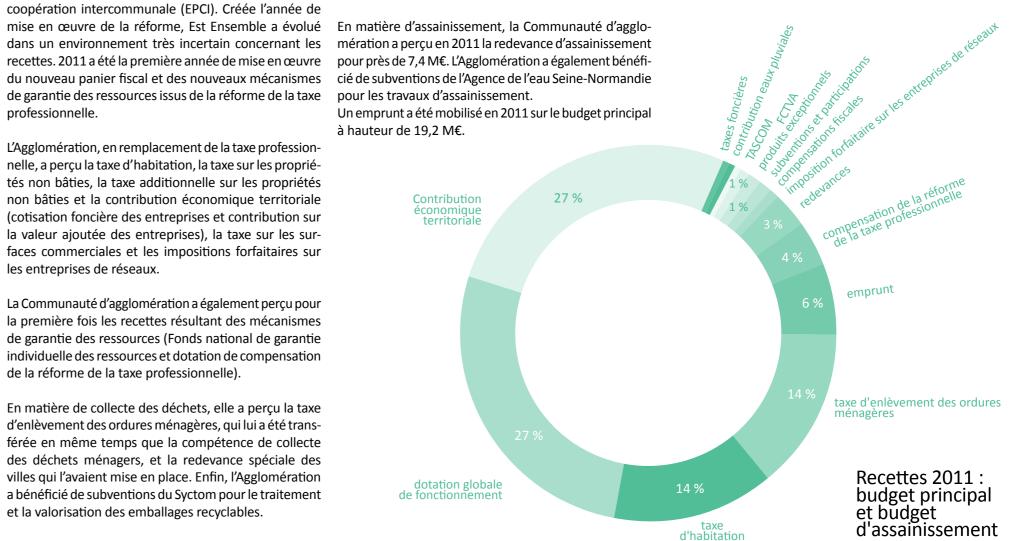
L'Agglomération, en remplacement de la taxe professionnelle, a perçu la taxe d'habitation, la taxe sur les propriétés non bâties, la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties et la contribution économique territoriale (cotisation foncière des entreprises et contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), la taxe sur les surfaces commerciales et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux.

La Communauté d'agglomération a également perçu pour la première fois les recettes résultant des mécanismes de garantie des ressources (Fonds national de garantie individuelle des ressources et dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle).

En matière de collecte des déchets, elle a perçu la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui lui a été transférée en même temps que la compétence de collecte des déchets ménagers, et la redevance spéciale des villes qui l'avaient mise en place. Enfin, l'Agglomération a bénéficié de subventions du Syctom pour le traitement et la valorisation des emballages recyclables.

Vice-président délégué aux Finances : Pierre Desgranges Directeur des Finances : Yannick Cabaret

La suppression de la taxe professionnelle a provoqué Est Ensemble a également bénéficié de recettes exceptionnelles telles que l'actualisation de la compensation relais 2010, pour près d'1,2 M€.



50

Fiscalité

Afin de compenser la perte de taxe professionnelle, Est Ensemble a perçu en 2011 pour la première fois la part départementale de la taxe d'habitation. L'Agglomération ayant fait le choix de ne pas modifier les taux à 500 000 €. des taxes des ménages, elle a appliqué le taux récupéré du Département tel que calculé par les services fiscaux, soit 8.95 %.

En 2011, l'Agglomération a également perçu, comme ce sera le cas dans les années à venir, la taxe sur les propriétés non bâties et la taxe additionnelle au foncier non bâti, créée par la loi de finances pour 2010 et attribuée aux EPCI à fiscalité propre. L'assemblée délibérante ne détient pas de pouvoir de taux sur la taxe additionnelle au foncier non bâti.

Enfin, la Communauté d'agglomération a perçu pour la première fois la contribution économique territoriale. La contribution foncière des entreprises perçue par Est Ensemble s'élève à 56,8 M€. Le produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 2011 a été très volatile, son assiette – la valeur ajoutée des peut moduler le produit de la TASCOM transférée en lui entreprises – étant très fluctuante. Il a ainsi nécessité plusieurs ajustements en cours d'année. En 2011, Est 0,8 et 1,2. Elle a représenté 2,1 M€ en 2011.

Ensemble a finalement bénéficié de 27,7 M€ de CVAE La Communauté d'agglomération n'a aucun pouvoir de taux sur la CVAE qui bénéficie d'un taux national (1,5 %) pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux ont été perçues par Est Ensemble en 2011 pour la première fois à hauteur de 902 532 €.

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) était jusqu'en 2010 perçue par l'État. Elle est, depuis 2011, à la suite de la réforme de la taxe professionnelle, perçue par les communes et les EPCI à fiscalité professionnelle unique. Elle est toutefois compensée par une diminution à due concurrence de la dotation globale de fonctionnement et ne constitue donc pas une recette de substitution à la taxe professionnelle. Son transfert au « bloc communal » permet seulement d'améliorer le ratio d'autonomie fiscale de ce dernier, dont la garantie constitutionnelle est la plus élevée de toutes les catégories de collectivités et EPCI. L'assemblée délibérante appliquant un coefficient multiplicateur compris entre

Dotations et transferts de l'État

Est Ensemble a perçu deux produits de la dotation globale de fonctionnement : la dotation de compensation, gelée en valeur 2010, et la dotation d'intercommunalité, qui représentent respectivement 30 % des recettes de fonctionnement réalisées en 2011. Sur le budget d'assainissement, Est Ensemble a percu 1,3 M€ de fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Afin de garantir la « neutralité » de la réforme de la taxe professionnelle, la Communauté d'agglomération a également bénéficié de deux mécanismes compensant sa suppression:

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) financée par l'État;
- le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) qui fonctionne par abondement par les collectivités « gagnantes » de la réforme, au profit des collectivités « perdantes ».

À ce titre, Est Ensemble a perçu un montant total de compensation de 11,9 M€, réparti entre 3,5 M€ de DCRTP et 8,4 M€ de FNGIR.

En 2012-2013, les montants de DCRTP et FNGIR seront ajustés en prenant en compte les répartitions tardives de produits de CVAE dus au titre de 2010.

Les dépenses

En cette deuxième année de vie de l'Agglomération, le reversement aux communes membres de la fiscalité perçue par Est Ensemble – l'attribution de compensation - est encore de loin la plus importante dépense. Elle représente 68 % des dépenses exécutées, 16 % étant consacrées aux trois seules compétences transférées en 2011, soit la collecte, le traitement des déchets ménagers (12%) et la gestion de l'eau et de l'assainissement (4%).

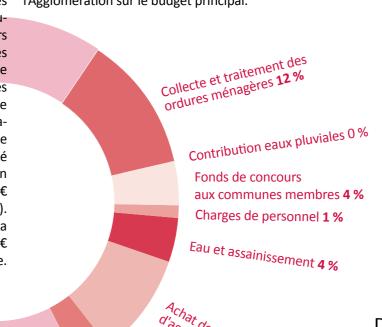
Le fonctionnement de l'administration communautaire représente une dépense réalisée d'environ 3 % des dépenses totales, dont un tiers est consacré à la rémunération principale des agents titulaires, et les deux tiers restants aux charges à caractère général, aux charges de personnels autres que la rémunération principale des titulaires et notamment au remboursement des personnels de collecte des déchets mis à disposition de l'Agglomération. En effet, la collecte des déchets ménagers a été mise en œuvre dans le cadre de conventions de mises à disposition jusqu'en septembre 2011. La totalité des travaux d'aménagement de l'Hôtel d'agglomération et du coût d'acquisition de celui-ci représente 30,3 M€ en 2011 (soit un prix d'acquisition hors taxe de 28 M€). L'acquisition de l'Hôtel d'agglomération assure à la Communauté d'agglomération une économie de 10,8 M€ sur 15 ans par rapport à la location initialement prévue.

Attribution

67 %

de compensation

Enfin, les dépenses liées à la dette représentent 0,5 % des dépenses réalisées en 2011, et ne concernent que le budget annexe d'assainissement. Deux emprunts ont été contractés sur le budget principal en fin d'année 2011, dont les frais financiers et les remboursements en capital n'interviendront qu'à partir de 2012. L'encours de dette au 31 décembre 2011 est donc exclusivement constitué des emprunts transférés des communes membres à l'Agglomération sur le budget annexe d'assainissement et de deux emprunts (dont un revolving) contractés par l'Agglomération sur le budget principal.



Le traitement et la collecte des déchets ménagers

Le service de collecte des déchets ménagers a été rendu pendant la majeure partie de l'année via des conventions de mise à disposition, le transfert effectif des agents ayant eu lieu en septembre 2011. Les prestations de collecte ont été assurées en 2011 dans le cadre des marchés des communes membres, transférés à Est Ensemble. Le financement des points d'apport volontaires enterrés et de l'équipement de collecte pneumatique sur deux quartiers de Romainville a également été repris par l'Agglomération en 2011. Dans ce cadre, les conventions de subventions afférentes à cet équipement ont été transférées à Est Ensemble, qui en a repris le suivi et la gestion. L'ADEME a accepté en 2011 d'attribuer à la Communauté d'agglomération une subvention de 989 357,70 €.

Dépenses 2011 : **Budget principal** et budget annexe d'assainissement 319 390 312,10 €

L'eau et l'assainissement

Transférées le 1^{er} janvier 2010, les compétences eau et Ainsi, les vêtements de travail du personnel d'assainisassainissement de la Communauté d'agglomération ont été mises en œuvre en 2011. Jusqu'au 1er septembre 2011, la majeure partie du personnel de ces compétences était mise à disposition par les Villes. Le transfert opérationnel de la compétence assainissement s'est opéré en septembre 2011, avec le transfert de huit agents En 2011, le programme d'investissement voté en 2010 provenant des communes membres.

Le transfert de la compétence assainissement avait entraîné le transfert à Est Ensemble des contrats d'emprunt des les échéances correspondant aux contrats passés par les communes membres avant le transfert de la compétence. de les mettre en œuvre. De nouvelles lignes budgétaires ont également été créées.

sement, qui n'avaient pas été prévus au budget primitif ont été ajoutés au budget supplémentaire. De même, diverses dépenses (droits d'enregistrement, primes d'assurances, etc.) ont été ajoutées.

a été poursuivi. Toutefois, une part importante des travaux prévus pour 2011 n'a pu être réalisée en raison de l'organisation en cours de la direction communautaire de l'assainissement. Ces opérations prévues par communes. Aucun nouveau contrat n'ayant été signé en les communes membres au moment du transfert ont 2010 ni en 2011, l'Agglomération a remboursé en 2011 cependant vocation à être réalisées le plus tôt possible dès que les services communautaires seront en capacité

	Attaile at total 2010 2011	Reste à payer sur :				
Ville	Attribution totale 2010-2011 (y compris complément au fdc 2011)	Fonds de concours 2010	Fonds de concours 2011	Complément au fonds de concours		
Bagnolet	1 918 972,67	167 390,80	167 390,80	245 064,67		
Bobigny	2 980 379,67	247 659,80	247 659,80	503 781,67		
Bondy	3 172 517,33	301 819,80	301 819,80	125 175,33		
Les Lilas	1 139 812,67	0,00	94 835,40	84 220,67		
Le Pré Saint-Gervais	1 033 243,67	93 562,60	467 813,00	97 617,67		
Montreuil	5 180 680,67	509 646,00	509 646,00	84 220,67		
Noisy-le-Sec	2 345 183,00	0,00	0,00	291 107,00		
Pantin	2 494 620,67	0,00	241 040,00	84 220,67		
Romainville	1 334 216,67	124 999,80	124 999,80	84 220,67		
TOTAL	21 599 629,02	1 445 078,80	2 155 204,60	1 599 629,02		

Le fonds de concours

En 2010 a été mis en place un fonds de concours d'Est Ensemble vers les communes membres. Doté d'un montant de 10 M€ la première année, il devait permettre à Est Ensemble de soutenir l'investissement des communes membres et de leur transmettre la plus grande part de la dotation d'intercommunalité dont bénéficie Est Ensemble depuis sa création. Ce fonds de concours a été réparti en fonction de critères solidaires et péréquateurs :

- un critère de richesse des communes : potentiel financier (40 %).
- un critère de richesse des habitants : revenu moyen par habitant (20 %),
- un critère « neutre » : population (40 %). Initialement, la diminution prévue du fonds de concours était de 20 points chaque année à compter de 2011 jusqu'en 2015. Le montant du fonds de concours a toutefois été maintenu en 2011 et complété d'1,6 M€ correspondant à la restitution de plus d'un tiers du ticket modérateur qu'Est Ensemble n'a pas eu à verser en 2010.

La réalisation du fonds de concours a été relativement faible en 2011 (environ 52 %), en raison de l'absence d'achèvement des travaux pour un certain nombre d'opérations. Seul l'achèvement des travaux permet en effet de débloquer le solde du fonds de concours 2010 reporté et celui du fonds de concours 2011.

La dette en 2011

L'encours de dette s'élève à 19 200 000 € en 2011 sur le contracté sur le budget principal et d'un désendettement ment a quant à lui un encours de dette au 31 décembre emprunts transférés par les communes. 2011 de 13,5 M€ à la suite du transfert des emprunts des communes membres au 1er janvier 2010, contre 14,2 M€ L'encours par habitant se situe à 82 € au 31 décembre au 31 décembre 2010.

L'encours global de la Communauté d'agglomération s'élève ainsi à 32,8 M€ au 31 décembre 2011. L'augmentation de l'encours est la résultante de l'emprunt nouveau

budget principal d'Est Ensemble, l'Agglomération ayant d'environ 700 000 € sur le budget annexe d'assainissecontracté 2 emprunts en 2011. Le budget d'assainissement, en raison de l'amortissement 2011 du capital des 53

2011, soit 34 € par habitant sur le budget annexe d'assainissement et 48 € par habitant sur le budget principal. L'encours moyen sur les budgets d'assainissement et les budgets principaux de la strate était respectivement de 102.9 € par habitant et 636.7 € par habitant.

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le temps désendetter en y consacrant la totalité de son épargne. Elle doit être mesurée sur chacun des budgets, ceux-ci nant le budget annexe d'assainissement. étant indépendants l'un de l'autre en matière de gestion d'emprunt.

Sur le budget principal, la capacité de désendettement est égale à 0,77 année en 2011.

les moins endettées de France. Les capacités de désen-

dettement moyennes des communautés comptant au nécessaire à la Communauté d'agglomération pour se moins une ville de plus de 100 000 habitants sont de 4,5 années sur le budget principal et de 5,2 années concer-

Est Ensemble est une des rares communautés d'agglomération à maintenir sa capacité de désendettement sur les deux budgets à moins de 3 ans. Cette performance est cependant à relativiser par la jeunesse de Sur le budget annexe d'assainissement, la capacité de l'Agglomération. Dès 2012, le transfert de nombreuses désendettement d'Est Ensemble s'élève à 2,47 années. compétences affaiblira l'épargne et accroîtra de manière significative la capacité de désendettement. La capacité Ces chiffres font d'Est Ensemble une des communautés d'investissement d'Est Ensemble, liée à sa capacité de désendettement, s'en trouvera probablement réduite.

La charge de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

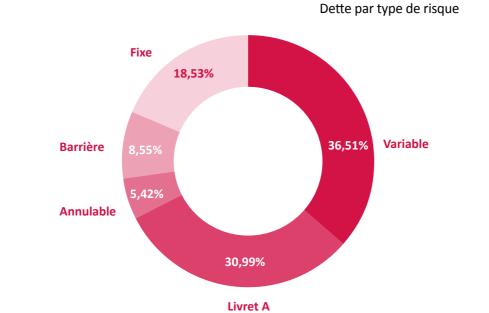
Ce ratio évalue la capacité d'Est Ensemble à supporter la charge annuelle de la dette. Sur le budget annexe d'assainissement, il se situe à 5,19 % en 2011. La moyenne de la strate était de 6,42 % au CA 2009. Sur le budget principal, ce ratio s'établit à 5 % en 2011.

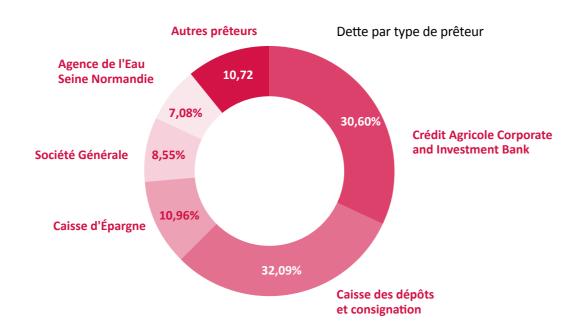
Type de taux

La dette d'Est Ensemble est majoritairement à taux indexé (67,5 % dont 36,5 % de taux variable de marché et près de 31 % de livret A). Est Ensemble est donc relativement exposée au risque de hausse des taux et recherchera des financements à taux fixe pour l'année 2012. Elle bénéficie toutefois actuellement de cette structure de dette dans la mesure où les taux indexés se sont maintenus en 2011 à un niveau historiquement bas.

Répartition par établissement prêteur

L'encours de l'Agglomération en 2011 est relativement équilibré, 3 établissements prêteurs représentant chacun plus de 10 % de l'encours et 2 établissements prêteurs représentant 7-8 % de l'encours. En outre, le prêteur le plus important est la Caisse des dépôts et consignations dont la fiabilité est très importante. L'encours actuel resterait équilibré jusqu'en 2030.





La Commission locale d'évaluation des charges transférées

La Communauté d'agglomération a repris le 1^{er} janvier 2011 la compétence de collecte des déchets ménagers Code général des impôts, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie en 2011 et a rendu ses conclusions dans l'année du transfert de la réunie cinq fois durant l'année 2011. Le montant de ces un pouvoir de taux. charges nettes transférées a été déduit de l'attribution de compensation des neuf communes membres.

Souveraine sur le choix de la méthode d'évaluation des montant des attributions de compensation versées par charges transférées, la CLECT a pris le parti en 2011 de prendre en compte les charges de fonctionnement directes de l'exercice 2010, mais de ne pas prendre en s'élève à 214 M€. Pour rappel, l'AC 2010 était de 188 M€.

compte les charges de fonctionnement semi-directes (dépenses qui ne sont pas directement affectées à la et assimilés. Conformément à l'article 1609 nonies C du compétence, mais dont le niveau est toutefois directement impacté par la pratique de celle-ci) et les charges de fonctionnement indirectes (charges d'administration générale, émanant notamment des fonctions ressources). compétence. Les charges liées au transfert de la compéElle n'a pas pris en compte non plus les charges nettes tence « collecte des déchets ménagers et assimilés » des liées à l'investissement, du fait de l'existence d'une communes membres à la Communauté d'agglomération recette devant permettre le financement global de la Est Ensemble ont ainsi été évaluées par la CLECT, qui s'est compétence, la TEOM, sur laquelle l'Agglomération a 55

A la suite de l'évaluation des charges transférées au titre de la collecte des déchets ménagers et assimilés, le Est Ensemble a été fixé pour chaque commune membre pour l'année 2011. Au total, l'AC 2011 arrêtée par la CLECT

Communes	AC 2010 (CLECT 24.11.10) + rôles sup intégrés dans AC provisoire 2011	Charges nettes transférées (CLECT 14.09.11)	AC suite transfert charges nettes (CLECT 14.09.11)	Régularisations traitement (CLECT 14.09.11)	AC 2011 (CLECT 14.09.11)
agnolet	16 799 869,69	-3 451 267,54	20 251 137,23	0,00	20 251 137,23
obigny	30 908 001,13	-2 719 699,27	33 627 700,40	769,00	33 628 469,40
ondy	9 728 716,15	-3 715 839,25	13 444 555,40	-162 798,69	13 281 756,71
es Lilas	8 071 304,22	-1 025 661,93	9 096 966,15	0,00	9 096 966,15
Iontreuil	46 584 407,39	-7 824 027,06	54 408 434,45	30 542,40	54 438 976,85
oisy-le-Sec	11 434 311,00	-2 028 987,11	13 463 298,11	0,00	13 463 298,11
antin	48 486 200,86	-3 514 117,47	52 000 318,33	-21 923,51	51 978 394,82
Pré Saint-Gervais	2 982 221,69	-1 040 481,56	4 022 703,25	50 456,61	4 073 159,86
omainville	13 214 104,16	-730 826,31	13 944 930,47	0,00	13 944 930,47
OTAL	188 209 136,29	-26 050 907,50	214 260 043,79	-102 954,19	214 157 089,60

Construire une administration autonome

L'année 2011 a été placée, pour l'administration d'Est Ensemble, sous le signe de la construction des services communautaires avec la préparation et l'accompagnement des transferts des agents depuis les neuf communes d'Est Ensemble, les recrutements externes qui ont permis d'étoffer l'administration communautaire et plus largement la définition des grands axes de la politique de ressources humaines de l'Agglomération.

Le protocole d'accord du 8 février 2011

Le 8 février 2011, Bertrand Kern, Catherine Peyge (viceprésidente déléguée au Personnel et aux Ressources humaines) et les six grandes organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, FSU, SUD, UNSA) signaient un protocole, aboutissement d'un intense dialogue social, voté en conseil communautaire le 26 avril suivant. Ce protocole a entériné l'accord sur les transferts de personnels, le déroulé de carrière, la formation, la vie au travail et l'action sociale pour les agents de l'Agglomération. Parmi les 14 délibérations votées au Conseil communautaire du 26 avril et mettant concrètement en œuvre le protocole, notons :

- La décision d'organiser le travail autour de la loi du 12 juillet 2001 fixant la durée annuelle du travail à 1 607 heures :
- La création du Compte Épargne Temps (CET) « monaitisable » :
- Le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % (promus/proposés) ;
- La prise en charge à 60 % par l'employeur des abonnements annuels de transport en commun pour rejoindre le lieu de travail :
- La participation de l'employeur à la restauration collective des agents à l'Hôtel d'agglomération en fonction de leur revenu net.

Les premiers transferts effectifs d'agents

En lien avec les directions des ressources humaines et les services techniques des neuf villes, Est Ensemble a rencontré durant tout le mois de mars les agents susceptibles d'être concernés par les transferts. Une cellule d'accueil et d'information leur a été dédiée. Au 1^{er} septembre, 112 agents ont ainsi été transférés sur la compétence déchets et 8 sur la compétence assainissement.

Au 31 décembre 2011, la Communauté d'agglomération Est Ensemble comptait ainsi 160 agents titulaires dont 120 agents transférés des villes et 24 agents non titulaires.



Donner à chacun les moyens de mener ses missions

Afin de donner à chaque agent les moyens de remplir ses missions, il a fallu mettre en place l'infrastructure et les prestations nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services, en accompagnant la montée en charge des effectifs.

Naissance et développement du système d'information

2011 a été l'année de l'installation des premiers agents dans les locaux de l'Agglomération. Après avoir défini les grandes orientations du système d'information (serveur virtualisé, unification des réseaux voix et données...) la priorité a été de relier les locaux au Très Haut Débit puis d'équiper les services en moyens informatiques. La seconde priorité a été de permettre un fonctionnement autonome de l'Agglomération, en réintégrant les logiciels financier et de ressources humaines dans le réseau communautaire.

Mise en place des prestations et moyens courants

Depuis les prestations d'accueil et de ménage jusqu'aux fournitures de bureaux en passant par la création d'un pool de véhicules et par les prestations liées à la salubrité ou à la sécurité des locaux, il s'est agi de fournir aux services et aux agents de l'Agglomération les moyens matériels nécessaires pour exercer concrètement les compétences transférées.

Gestion du bâtiment

En lien avec le propriétaire, il a fallu coordonner les prestations nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment : maintenance du système de sécurité incendie, des ascenseurs, des réseaux de chauffage-ventilation, interventions sur les réseaux électriques ou de plomberie. L'arrivée progressive des agents a par ailleurs nécessité de nombreux aménagements dans les bureaux. L'année, enfin, s'est achevée avec l'acquisition avec l'achat du bâtiment et les négociations qui ont précédé cette décision importante.

Directeur du Patrimoine et des Moyens généraux : Arnaud Golmard Conseiller délégué aux Affaires foncières et domaniales : Claude Ermogeni

Garantir la sécurité juridique

Le suivi des procédures de marchés publics répondant aux besoins propres de la Communauté d'agglomération a été repris. Jusqu'alors, ces procédures étaient menées par le service marchés publics de la ville de Pantin, au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération.

Les premiers marchés communautaires pour les besoins généraux de l'administration et les besoins des directions techniques et opérationnelles ont été lancés.

Par ailleurs, en septembre 2011, un recensement des contrats, entrant dans l'intérêt communautaire tel que défini le 13 décembre, susceptibles d'être transférés des communes à l'Agglomération a été lancé afin d'en assurer la continuité, d'organiser la bonne transmission des dossiers et d'apprécier l'impact de ces transferts sur l'organisation des services communaux et communautaires.



Rendre l'action d'Est Ensemble visible et compréhensible à tous

Un magazine pour tous les habitants

Pour donner à tous les habitants du territoire les moyens de connaître l'action de la Communauté d'agglomération, Est Ensemble a décidé la création d'un magazine distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Lancé dès le mois de mai, Est Ensemble le mag est un bimestriel de 16 pages donnant une large place à l'image et rédigé de façon dynamique.

Parallèlement à Ensemble s'est at l'identité visuelle tout le territoire.

D'autres actions - concertation su

Le magazine s'accompagne de *Temps Libres*, un agenda mensuel qui propose un panorama de l'actualité culture et loisirs des 9 villes de l'Agglomération.

Les deux supports sont imprimés sur presses rotatives sur du papier labellisé (50 % PEFC / 50 % recyclé) par un imprimeur Imprim' Vert. Ils sont distribués gratuitement dans les quelque 190 000 boîtes aux lettres d'Est Ensemble.

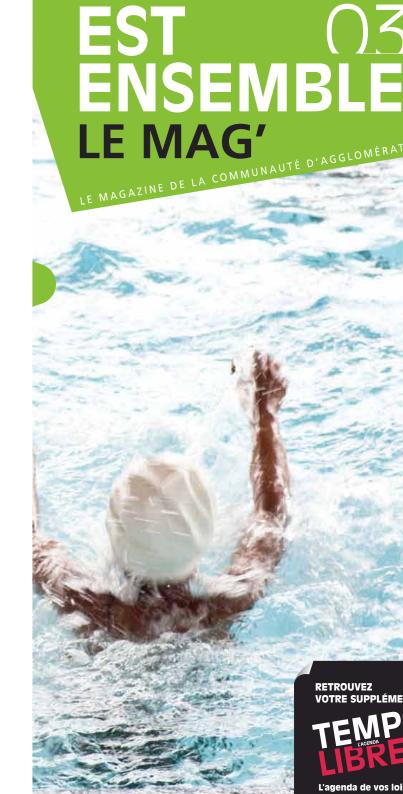
Déployer l'identité visuelle de l'Agglomération

Parallèlement à la mise en place du magazine, Est Ensemble s'est attachée à déployer et à faire connaître l'identité visuelle singulière de l'Agglomération sur tout le territoire.

D'autres actions ponctuelles ont aussi été menées

- concertation sur le projet de territoire et campagne de communication associée (voir p. 26-28);
- rédaction et réalisation, en liaison avec la direction des Ressources humaines, de deux lettres d'information 9 villes, 1 Agglo destinées à expliquer le projet communautaire aux agents municipaux des neuf villes qui composent Est Ensemble ainsi que d'un document sur le protocole de transfert ;
- préparation du site Internet www.est-ensemble.fr qui a été présenté officiellement en janvier 2012 mais intégralement conçu et réalisé en 2011.

Vice-présidente déléguée à la Communication : Nathalie Berlu Directrice de la Communication : Valérie Duverger Nédellec



Un Plan Climat Énergie Territorial

Le Conseil communautaire du 31 mai 2011 a décidé d'engager la Communauté d'agglomération Est Ensemble dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

Le PCET est obligatoire pour les EPCI et les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants depuis la publication des lois « Grenelle ». Concrètement, il traduit l'engagement de l'Agglomération dans la lutte contre les changements climatiques. Il a pour objectifs de limiter l'augmentation des températures sur la surface de la planète et d'adapter le territoire au réchauffement climatique par la préservation et la promotion de la biodiversité.

Ses deux axes d'interventions sont :

- l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine et les compétences de la collectivité et plus largement sur son territoire,

- l'adaptation du territoire aux impacts négatifs des changements climatiques tels que les canicules, les inondations... Un premier cadrage du Plan Climat d'Est Ensemble a été proposé en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'Ademe Île-de-France, en février, visant à soutenir financièrement et techniquement la mise en œuvre d'un PCET. Suite à la proposition méthodologique envoyée en juin 2011, l'Ademe Île-de-France a retenu la candidature d'Est Ensemble pour l'accompagner dans le cadre d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT), approuvé par le Conseil communautaire du 13 décembre 2011. Au titre de cette convention d'une durée de trois ans, l'Agglomération s'est engagée à recruter un chargé de mission dédié à l'élaboration et la mise en œuvre du PCET.

Le Plan Climat Energie Territorial d'Est Ensemble a été inauguré le 21 septembre 2011 à l'Hôtel d'agglomération en présence d'acteurs clés du territoire : institutionnels associatifs, élus...



Affaires européennes et coopération décentralisée

Fin 2010, un groupe de travail « affaires européennes et coopération décentralisée », rassemblant les représentants de l'administration des neuf villes ainsi que la référente Europe du Groupement d'intérêt public (GIP) Territoires de l'Ourcq (structure porteuse d'un dispositif de financement européen mis en place sur les villes de Bobigny, Bondy, Noisy-le-Sec, Romainville), a été constitué.

Ce groupe de travail a préparé la réponse d'Est Ensemble à la consultation lancée par la Commission européenne sur l'avenir de la politique de cohésion européenne en janvier 2011. La Communauté d'agglomération a ainsi pris position vis-à-vis des orientations données pour la prochaine programmation européenne des fonds structurels 2014-2020 et plus particulièrement sur les dispositifs en faveur des zones urbaines. Ces financements (Fonds européen de développement régional – FEDER – et

Fonds social européen – FSE), qui ont pour vocation de réduire les écarts de développements entre régions européennes, bénéficient aujourd'hui aux territoires de Seine-Saint-Denis et tout particulièrement aux habitants de l'Agglomération. En s'inscrivant dans la dynamique de négociation de la prochaine politique de cohésion, l'Agglomération a pu faire connaître et valoriser les enjeux de son territoire.

Par ailleurs, Est Ensemble a soutenu les projets des villes menés en faveur du logement des communautés marginalisées, en demandant au Préfet de région la mobilisation du FEDER. Cette initiative a contribué à ce qu'un dispositif spécifique de soutien soit effectivement mis en place en décembre 2011.

Enfin, une délégation comorienne a été accueillie au sein de l'Hôtel d'agglomération, pour un partage d'expériences sur l'intercommunalité.

> La délégation comorienne accueillie par Est Ensemble







Et aussi...

Un certain nombre d'actions sont apparues comme indispensables à engager dès l'année 2011 :

Développement économique

- Adhésion à l'association de soutien au projet d'incubateur à Bondy
- Participation de la Communauté d'agglomération au Salon de l'immobilier d'entreprise de Paris du 30 novembre au 2 décembre
- Adhésion au pôle de compétitivité Médicen

Vice-présidente déléguée au Développement économique : Sylvine Thomassin

Politique locale de l'habitat

- Lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Lancement du groupement de commandes pour la réalisation d'une étude relative à la mutualisation des moyens des bailleurs communaux du territoire communautaire

Vice-président délégué à l'Habitat : Jacques Champion

Environnement

- Adhésions à Natureparif, Bruitparif et Énergies Cities
- Approbation et signature de la charte de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine

Vice-présidente déléguée à l'Environnement, à l'Écologie urbaine et aux Éco-quartiers : Aline Archimbaud remplacée par Philippe Lebeau à compter du 13 décembre

